

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 MAI 2022

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 10 Mai 2022

Date d'affichage : 24 Mai 2022

Le seize mai deux mil vingt-deux à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie de Buais-Les-Monts, sous la présidence de Monsieur COURTEILLE Éric, Maire de Buais-les-Monts.

Etaient présents : Mme BOISHY Martine, M COURTEILLE Éric, M DESLOGES Gilbert, Mme FERMIN Joëlle, M. GAOUYAT Claude, Mme GRENIER Line, Mme GUERIN Annie, M JARDIN Jean-Claude, M. JEHAN Gabriel, M. LEBOISNE Sébastien, Mme LELIEVRE Aline, M. LEMOUSSU Joël, Mme PARIS Solange, M. PETITPAS Robert, Mme ROUPENEL Rolande

Pouvoir : THIBERT Maxime pouvoir à GUERIN Annie

FEUGUEUR Patrice pouvoir à GRENIER Line

Absente : GRASMENIL Anita

Conformément à l'article 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Martine BOISHY, désignée, accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le maire procède à l'appel.

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2022.

Le compte rendu de la séance précédente, reçu par tous les conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité.

1) Délibération parcelle AM 216 (frais de géomètre...) Délibération n°2022-33

Monsieur le maire présente l'avant-projet d'aménagement et de sécurisation du bourg de Buais. L'ATD Sud Manche propose de créer une voie sur la route de Savigny vers la RD 976. La commune doit acheter la parcelle cadastrée AM 216 pour partie. Monsieur le maire demande au conseil leur avis et de déterminer les modalités du terrain (clôture, entretien, garage...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 16 voix **POUR** et 1 Abstention :

- **ACCEPTE** que la commune achète ce terrain cadastrée AM 216 au prix de 20 000 €.
- **ACCEPTE** que Monsieur le Maire prenne contact avec un notaire pour acter cet achat, les frais étant à la charge de l'acquéreur (commune).
- **ACCEPTE** les modalités du terrain qui s'explique comme suit :

Le garage ainsi que son assise restent propriété du vendeur. La surface sera déterminée par géomètre au frais de la commune de Buais-les-Monts.

Le terrain ainsi délimité sera clôturé par la commune.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

2) Devis colombarium (réactualisation) et proposition d'exhumations au cimetière de SSDM (26 emplacements) Délibération n°2022-34 et n°35.

Monsieur Lemoussu explique que ce sujet a déjà été délibéré lors d'un précédent conseil, mais vu la conjoncture économique, le devis n'était plus d'actualité.

Nous avons reçu un second devis des Pompes Funèbres Lepetit concernant le colombarium ainsi que l'achat d'un banc d'un montant de 4841,67 € HT soit 5810 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis d'un montant de 4 841,67 HT soit 5 810 € TTC.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le maire de signer ce devis

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

Monsieur Lemoussu explique que la commune doit continuer la procédure de reprise de concessions dans le cimetière de St Symphorien des Monts. Cette procédure concerne 26 emplacements situés dans les carrés A et B.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de continuer cette procédure de reprise de concessions pour les 26 emplacements situés dans le cimetière de St Symphorien des Monts
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le maire de signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

3) **Devis « réhabilitation du réseau d'eaux pluviales » : maitrise d'œuvre (ATD Sud Manche).**

Délibération n°2022-36

Monsieur Courteille présente un devis de l'ATD Sud Manche concernant la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales. Cette prestation de maitrise d'œuvre comprend l'assistance contrats de travaux (ACT) soit la réalisation des dossiers de consultations des entreprises et la mise au point des marchés ainsi que la Direction de l'exécution des travaux (DET). Cette phase comprenant l'assistance pour les opérations de réception. Il ressort par application de l'article 2, une estimation de la rémunération du service de 3 555,90 € HT soit 4 267,08 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ce devis concernant la maitrise d'œuvre de l'ATD Sud Manche.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le maire de signer ce devis

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

4) **Proposition emprunt (travaux investissements 2022). Délibération n°2022-37**

Après avoir consulté deux propositions, celle du crédit mutuel et de la caisse des dépôts. Seul, le crédit mutuel a souhaité répondre à notre demande.

Article-1 : Monsieur le Maire de Buais-les-Monts est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à Laval (53),

Un emprunt de 220 000 €

Dont le remboursement s'effectuera sur la durée de 10 ans.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

Article-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : 1,20 % - taux fixe, en mode d'amortissement progressif du capital

Le taux effectif global ressort à : 1,21997 %

Le montant de l'échéance trimestrielle s'établira à 5 844,83 €

Les frais de dossiers d'un montant de 220 € seront déduits du déblocage de prêt.

Article-3 : Le conseil municipal de Buais-les-Monts s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

Article-4 : Le Conseil Municipal de Buais-les-Monts

- **AUTORISE** Monsieur le maire à intervenir au nom de la commune de Buais-les-Monts à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.
- Donne le cas échéant délégation à Madame Joëlle Fermin en sa qualité de Première Adjointe pour suppléer Monsieur le maire dans cette formalité.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

5) Révisions des prix concessions cimetières + location des salles (Délibération n°2022-38 et n°39)

Monsieur le maire propose de revoir les tarifs des concessions pour les deux cimetières de Buais et de St Symphorien des Monts.

Les concessions centenaires (100 ans) ne sont plus autorisés, il propose de garder les concessions trentenaires (30 ans) et cinquantenaires (50 ans).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 14 voix pour et 3 voix contre :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs comme suit :

Concessions cimetières		
	<u>30 Ans</u>	<u>50 Ans</u>
Saint-Symphorien-des-Monts	250 €	450 €
Buais	250 €	450 €

Espace cinéraire de Buais-les-Monts		
	<u>30 Ans</u>	<u>50 Ans</u>
Cave-urne (Buais et St Symphorien des Monts)	250 €	450 €
Colombarium	500 €	800 €

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

Monsieur le maire propose de revoir les tarifs concernant les locations des trois salles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs comme suit :

	Salle de convivialité de Buais		Salle Camille Claudel	Salle communale de St Symphorien des Monts
	Environ 235 m² soit 235 personnes maximum		Environ 35 m² soit 1,50 € du m² : 35 personnes maximum	Environ 75 m² soit 1,33 € du m² : 60 personnes maximum
	Particuliers	Associations		
Location week-end pour repas	250 €	250 €	90 € (chauffage et électricité inclus)	100 €
Location journée	125 €	125 €	45 € (chauffage et électricité inclus)	50 €
Vin d'honneur + AG	80 €		30 €	30 €
Inhumation	40 €		30 €	30 €
Thé dansant semaine ou week-end		110 €		
Concours et/ou jeux semaines ou week-end		110 €		
Journée supplémentaire (avant ou après un week-end)	70 €	70 €	30 €	30 €
Location du couvert complet	0,85 €	0,85 €	0,65 €	0,65 €
Location du couvert à l'unité	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €
L'électricité (consommation réelle) en kwa	0,18 €	0,18 €		0,18 €
Gaz	7,17 € le m3			
Pénalités pour mauvais entretien	150 €		50 €	75 €
Arrhes	Montant de la location en totalité : → En cas de force majeure et sur présentation de justificatifs : 60 % du montant restitué			
Interdiction	Interdiction dans toutes les salles : l'utilisation de confettis, farine etc			

Pour les associations communales : la location des salles/la vaisselle/le chauffage/l'électricité/le gaz : gratuit dans les 3 salles pour 3 week-ends par an.

La salle Camille Claudel ne sera pas mise en location pour le réveillon du nouvel an, afin de respecter le voisinage.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

6) **Demande de subvention séjour Périgord (école Lecroisey)**

Suite au courrier reçu pour une demande de subvention, et au vu du manque d'éléments permettant de délibérer, le conseil municipal décide ne pas donner suite.

7) Subventions associations (Délibérations n°2022-40, 41,42, 43 et 44)

Sur proposition de la commission Finances et de Monsieur le maire, les conseillers prennent connaissance des montants des subventions aux associations communales, extérieures et de la communauté d'agglomération pour l'année 2022.

ASSOCIATIONS BUAIS ET SSDM	2019	2020	2021	2022
AFN SSM	50 €	50 €	50 €	50 €
AFN Buais	50 €	50 €	50 €	50 €
Club entente et amitié BLM	300 €	300 €	300 €	300 €
Club espoir et amitié SSDM	250 €	250 €	250 €	250 €
Comité des fêtes Buais	1 600 €	1 000 €	500 €	1 600 €
La pétanque de Buais-les-Monts	120 €	120 €	120 €	120 €
Musique et loisirs (Buais nos Airs)	200 €	200 €	200 €	200 €
Buais Country	150 €	150 €	75 €	75 €
Récréa'monts	150 € + 400 € subv excep	150 €	75 €	150 €
Ste de chasse Buais	120 €	120 €	120 €	230 €
Ste de chasse SSM	50 €	50 €	50 €	140 €
TOTAL	2 890 €	2 440 €	1 790 €	3 165 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	2019	2020	2021	2022
Banque alimentaire de la manche	150 €	150 €	150 €	150 €
Fédération française des donneurs de sang	20 €	20 €	20 €	20 €
Handball Le Teilleul	100 €	100 €	100 €	50 €
Judo SHH	30 €	30 €	30 €	40 €
UCA BUAIS-LE TEILLEUL		100 €	100 €	100 €
Jumelage Barenton	120 €	120 €		150 €
Tennis de table SHH	50 €	50 €	50 €	50 €
TOTAL	470 €	570 €	450 €	560 €

ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES	2019	2020	2021	2022
FAJ (Fond Aide Jeunes du Conseil Départemental)	150 €	150 €	150 €	150 €
FSL (Fonds de solidarité pour le logement)	390 €	390 €	390 €	390 €
TOTAL		540 €	540 €	540 €
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	2019	2020	2021	2022
3AS (Association d'aide alimentaire de la sélune)	293 €	293 €	293 €	303,19 €
Amicale des sapeurs pompiers	74 €	48 €	50 €	
ASSOCIATION D'AIDE AUX MALADES A DOMICILE SHH	84 €	89 €	90 €	92,60 €
AS IMMACULEE CONCEPTION	40 €	38 €	38 €	38,99 €
AVENIR ATHLETISME DE MORTAIN	27 €	26 €	26 €	27 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE JULES VERNE		175 €	175 €	177,89 €
GROUPEMENT SVHL FOOTBALL	345 €	337 €	300 €	633,57 €
RESTOS DU CŒUR	134 €	130 €	130 €	131,59 €
Section d'action Gérontologique	25 €			
APE Collège Jules Verne				48,74 €
ASSOCIATION DE PROMOTION DU LYCEE AGRICOLE DU MANOIR JUMPING				97,47 €
AIDER	300 €	313 €	320 €	316,79 €
TOTAL	1 322 €	1 449 €	1 422 €	1867,83 €
		TOTAL GENERAL	4 202 €	6132,83 €

8) Terrain consorts Gourdet (Délibération n°2022-45)

Suite à la vente du terrain situé à L'Emière cadastrée ZM n°4, il a été créé une division de parcelle en créant la ZM 73, ZM 74 et ZM 75.

Monsieur Gourdet Alain, domicilié à Orval Sur Siennne propose de céder à la commune pour un euro symbolique la parcelle cadastrée ZM n°74 d'une surface de 42m2 qui se trouve en continuité du chemin rural n°42 afin de permettre l'accès au chemin d'exploitation par la parcelle agricole cadastrée ZM75.

Cette parcelle sera donc au domaine privé de la commune, soit en chemin d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'acte chez le notaire, les frais sont à la charge du vendeur.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

9) Création impasses (Délibération n°2022-46)

Suite à la délibération prise lors du conseil de février dernier, des impasses ont été rajoutées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'ajouter les impasses suivantes :

Les Fontaines

La Mancellière

La Faverie

La Vannerie Guesdon

Le Bois Toc

La Chesnaie

La Mansaverie

Les Hortensias

Rue Camille Claudel

Les Camélias

Le Hurel

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

10) Prestations supplémentaires salle de St Symphorien des Monts (Délibération n°2022-47 et 48)

Monsieur Lemoussu présente un avenant de l'entreprise Claude Lainé (Chapes-Carrelage) pour le marché de la salle de St Symphorien des Monts. Cet avenant concerne des travaux supplémentaires de faïence supplémentaire dans la cuisine et plonge. Cet avenant est d'un montant de 1 453,50 € HT (1 744,20 € TTC).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Claude Lainé (Chapes-Carrelage), d'un montant de 1453,50 € HT (1744,20 € TTC).
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis et l'avenant n°1.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

Monsieur Lemoussu présente un second avenant de l'entreprise Baugé (menuiserie intérieure) pour le marché de la salle de St Symphorien des Monts. Cet avenant concerne des travaux supplémentaires d'isolation du faux plafond de la réserve. Cet avenant est d'un montant de 286,80 € HT (344,16 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Baugé, d'un montant de 286,80 € HT (344,16 € TTC).
 - **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis et l'avenant n°2.
-

Monsieur le maire informe le conseil qu'un tracteur a été acheté, avec un chargeur, une masse et une benne trois points. Ce tracteur et les différents éléments s'élèvent à 38 700 € HT.

L'ancien tracteur sera repris pour 1000 €.

Concernant la station d'épuration, le changement de la bâche est prévu prochainement.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18 heures.

Fin de la réunion : 22h57

Publié et affiché conformément à l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En mairie, à Buais-les-Monts, le

le Maire, Éric Courteille